

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 5 décembre 2012

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 94

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la création d'une Société à responsabilité limitée (Sàrl) avec un capital de CHF 20'000.00 dont le but est l'exploitation de domaines viticoles, la production et la commercialisation des vins et autres produits issus de l'exploitation et des activités dans le domaine viticole ou se rapportant au but ;
2. de spécifier que la Sàrl reste soumise au contrôle de la Commission de gestion et sa comptabilité à celui de la Commission des finances ;
3. d'accepter de transférer le personnel du vignoble dans cette nouvelle entité par voie de convention passée entre la Commune de Morges et le Domaine de la Ville de Morges Sàrl ;
4. de transférer les actifs et passifs liés à l'exploitation, à l'exception du terrain et des bâtiments, dans la nouvelle entité.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (23 avis contraires et 14 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2012.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron